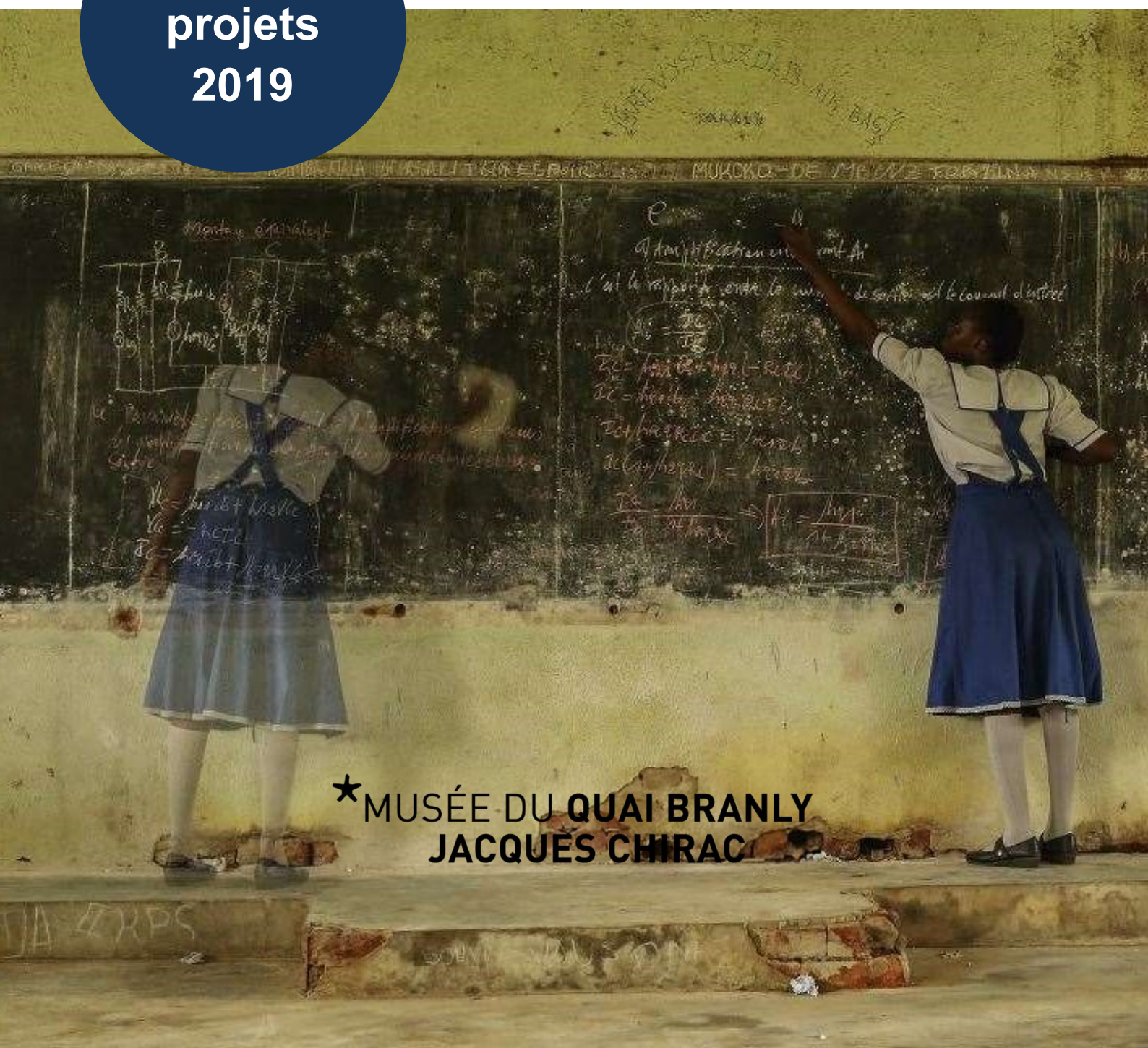


LES RÉSIDENCES PHOTOGRAPHIQUES

Appel à
projets
2019



★ MUSÉE DU QUAI BRANLY
JACQUES CHIRAC

1. LE PROGRAMME

Le musée du quai Branly – Jacques Chirac

À la fois musée, centre culturel, lieu de recherche et d'enseignement, le musée du quai Branly – Jacques Chirac met à l'honneur les cultures extra-européennes au cœur de Paris. Le musée rassemble une collection de 300 000 objets, une collection d'arts graphiques considérable et une collection de plus de 700 000 photographies anciennes et contemporaines. La collection de photographies couvre l'ensemble des zones géographiques représentées au musée, ainsi que l'ensemble du champ historique du médium, de 1842 à aujourd'hui.

Les Résidences photographiques du musée du quai Branly – Jacques Chirac

Dans la perspective d'une attention particulière portée à la création contemporaine extra-européenne dans le domaine de la photographie, le musée du quai Branly – Jacques Chirac a mis en place depuis 2008 un programme d'aide à la création artistique.

Le programme des Résidences photographiques permet chaque année à un ou plusieurs photographes, originaires de l'un des quatre continents représentés dans les collections du musée du quai Branly – Jacques Chirac, de développer une œuvre inédite, en cohérence avec leur trajectoire esthétique personnelle.

Les Résidences photographiques du musée du quai Branly – Jacques Chirac permettent de promouvoir et de valoriser les œuvres d'artistes peu visibles en France en finançant une partie ou la totalité d'un projet de création.

Les tirages produits dans le cadre de ce programme intègrent les collections du musée à l'issue de chaque période de résidence. Ils contribuent ainsi à l'enrichissement de la collection photographique contemporaine du musée et pourront être exposés et valorisés dans le cadre des activités du musée.

En 10 ans d'existence, les Résidences photographiques ont permis d'intégrer 32 séries photographiques soit l'équivalent de 429 tirages aux collections nationales. Cette collection considérable constitue une ouverture sur la création contemporaine internationale, interrogeant des problématiques aussi diverses que l'écologie (*137 Years*, Zhao Renhui - Singapour), la crise migratoire (*Cartographies of Escape*, Luis Carlos Tovar – Colombie), la mémoire post-coloniale (*Imaginary Trip II*, Gosette Lubondo – RDC) ou encore le rôle de la photographie dans le questionnement identitaire contemporain (*Resident and Visitor*, Brook Andrew – Australie).

Les travaux des 32 lauréats des Résidences photographiques du musée du quai Branly – Jacques Chirac sont consultables sur le site www.quaibranly.fr.

2018

- Karen PAULINA BISWELL (Colombie), *La Dernière Lune*
- Marco GARRO (Pérou), *The gold we inherited, the gold of our dreams*
- Aun RAZA (Pakistan), *For the Love of Lahore*

2017

- Gosette LUBONDO (RDC), *Imaginary Trip II*
- Luis Carlos TOVAR (Colombie), *Cartographies of Escape*
- José Luis CUEVAS (Mexique), *Kenzaburo, this is also a personal matter*

2016

- Tatewaki NIO (Brésil/Japon), *Neo-andina*
- KAREN MIRANDA RIVADENEIRA (Equateur), *In the mouth of the jaguar everyone is a singing hummingbird*
- Zhao RENHUI (Singapour), *Camping and Tramping in Malaya*

2015

- Ishola AKPO (Côte d'Ivoire), *Les mariés de notre époque*
- Guy TILLIM (Afrique du Sud), *African Cities*
- Brook ANDREW (Australie), *Resident and Visitor*

2014

- Hyung-geun PARK (Corée du Sud), *The Tumen River Project*
- Sameer TAWDE (Inde), *Miracle Robots*
- Mehrdad NARAGHI (Iran), *Japanese Gardens*

2013

- Nyaba Léon OUEDRAOGO (Burkina Faso), *Les dévoreuses d'âmes*
- Pedro DAVID (Brésil), *360 Metros Quadrados*
- Daniela EDBURG (Mexique), *Wadmal - The sample project Iceland*

2012

- Lek KIATSIRIKAJORN (Thaïlande), *Lost in Paradise*
- Che ONEJOON (Corée du Sud), *A Monumental Tour*
- Hugo AVETA (Argentine), *Construire la mémoire*

2011

- Joao CASTILHO (Brésil), *Vade retro*
- Hak KIM (Cambodge), *Someone*
- Andrew ESIEBO (Nigeria), *Pride*

2010

- Cinthya SOTO (Costa Rica), *Paysage (re)trouvé : à la recherche du paradis perdu*
- Fiona PARDINGTON (Nouvelle Zélande), *Whakaahua : The pressure of Sunlight falling*
- Roberto CACERES (Pérou), *Chifa, la culture chinoise au Pérou*

2009

- Pablo BARTHOLOMEW (Inde), *Les Indiens de France*
- Wayne LIU (Taiwan), *This is Belgrade*

2008

- Sammy BALOJI (RDC), *Allers et retours*
- Lourdes GROBET (Mexique), *Équilibre et Résistance*
- Wu QI (Chine), *La Chine Catholique rurale*

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le programme des Résidences photographiques du musée du quai Branly – Jacques Chirac est exclusivement ouvert aux artistes photographes originaires de l'un des quatre continents représentés dans les collections du musée du quai Branly : Afrique, Asie, Amériques, Océanie (hors Europe et États-Unis).

Il n'y a pas de limite d'âge pour candidater.

Le projet proposé par le candidat doit développer un aspect spécifique de sa recherche artistique personnelle, et ne pas se cantonner au champ documentaire.

Il doit permettre au candidat de réaliser tout ou partie d'un projet s'inscrivant dans la continuité de sa production actuelle.

Le montant de l'aide à la création accordée au lauréat est forfaitaire et couvre les droits d'auteur rémunérant le travail du lauréat, ainsi que les dépenses liées aux frais engendrés par la mise en œuvre du projet (voyages, hébergement, frais techniques...).

Le terme de « résidence » ne signifie pas nécessairement un séjour prolongé à Paris (à moins que l'artiste n'ait choisi de mener son projet en France). Il s'agit d'un travail « hors les murs », qui peut être réalisé en tout lieu.

3. ORGANISATION DE LA SÉLECTION

Jury

L'ensemble des dossiers de candidature sera étudié dans un premier temps par un jury de présélection interne au musée du quai Branly – Jacques Chirac.

Le **jury de sélection définitive** rassemblera par la suite différentes personnalités du monde de l'art et de la photographie et désignera le ou les lauréats.

Les lauréats seront contactés directement, et leurs noms seront publiés sur le ou les sites internet édités ou coédités par le musée du quai Branly – Jacques Chirac, ainsi que sur tout support de communication que le musée du quai Branly – Jacques Chirac jugera pertinent.

Calendrier

- Date limite de remise des dossiers de candidature : **15 mars 2019**
- Pré-sélection : **début mai 2019**
- Comité de sélection : **mi-mai 2019**
- Publication du nom des lauréats : **juin 2019**

4. RÈGLEMENT DU PROGRAMME

Dans le cadre de son programme d'aide à la création, le musée du quai Branly – Jacques Chirac accorde chaque année une somme de 15 000 € nets à chacun des lauréats sélectionnés, pour la réalisation de leur projet.

Les candidats sélectionnés s'engagent à :

- Remettre au musée du quai Branly – Jacques Chirac une série photographique réalisée pendant la période de résidence, sous forme de fichiers numériques de très haute définition. Ces photographies ne pourront pas être diffusées au public avant leur entrée dans les collections du musée.
- Réaliser un programme multimédia, « making of » de la résidence (entre 3 et 12 minutes) illustrant et expliquant sa démarche sur le terrain et donnant des clés pour comprendre l'œuvre réalisée.
- Accepter qu'un ensemble significatif de tirages signés et numérotés, issus du projet financé, entrent dans les collections du musée du quai Branly – Jacques Chirac. Ces tirages feront l'objet d'une sélection par le musée du quai Branly – Jacques Chirac et leur entrée dans les collections du musée sera subordonnée à une décision de la Commission des acquisitions du musée.
- Céder à titre non-exclusif au musée du quai Branly – Jacques Chirac les droits de reproduction et de représentation de ces photographies qui pourront être exploitées dans le cadre des activités et missions du musée du quai Branly – Jacques Chirac et de ses partenaires, à titre non-commercial.

→ *Le dépôt d'un dossier de candidature implique l'acceptation sans réserve par le candidat de toutes les conditions énoncées dans le règlement.*

5. CALENDRIER

Les candidats sélectionnés s'engagent à respecter le calendrier suivant :

- **Juin 2019** : sélection des nouveaux lauréats
- **Entre juin 2019 et avril 2020** : résidence, production de la série photographique et du « making of »
- **30 avril 2020** : date limite de remise de l'ensemble des photographies de la série et du « making of » au musée du quai Branly – Jacques Chirac
- **Entre juin et novembre 2020** : invitation des lauréats à Paris pour la production des tirages sélectionnés en vue de leur entrée les collections du musée du quai Branly – Jacques Chirac

→ *Le musée du quai Branly – Jacques Chirac prendra en charge les frais d'impression des tirages ainsi que les frais liés à la venue des lauréats à Paris (transport, défraiement journalier et logement).*

6. CANDIDATURES

Les dossiers de candidature doivent être composés des éléments suivants :

- **le formulaire d'inscription** rempli et signé par le candidat ;
- **une note d'intention** du candidat exposant son projet ;
(Maximum 2 pages dactylographiées, rédigée en français et/ou en anglais)
- **une biographie rédigée** du candidat retraçant les points essentiels de sa formation, son activité professionnelle, ses expositions, ses agents et/ou galeries, ses publications, et mentionnant les bourses ou prix dont il a déjà pu être bénéficiaire ;
(Rédigée en français et/ou en anglais)
- une photocopie du **passport** du candidat en cours de validité ;
- **un document visuel numérique** (CD, DVD ou clé USB) **et des documents imprimés** représentatif(s) de son œuvre ou de ses travaux précédents, et – dans la mesure du possible – de l'œuvre à réaliser dans le cadre de la Résidence.
(Ces documents ne seront pas retournés au candidat à l'issue de la sélection finale)

→ **Les dossiers incomplets ne seront pas soumis à l'avis du comité de sélection.**

L'envoi des dossiers de candidature se fait **obligatoirement par voie postale** à l'adresse suivante :

*Résidences photographiques
musée du quai Branly – Jacques Chirac
Direction du développement culturel
222, rue de l'Université
75343 Paris Cedex 07
France*

→ **Date limite d'envoi des dossiers (le cachet de la poste faisant foi) : 15 mars 2019**

- Pour tous les dossiers envoyés de l'étranger (poste normale, FedEx ou autres courriers rapides), merci de clairement mentionner sur l'envoi : « **Documents, sans valeur commerciale** ».
- Le musée du quai Branly – Jacques Chirac n'acceptera aucun dossier dont les frais de transport n'auraient pas été réglés en amont par son expéditeur.
- Les dossiers reçus ne pourront pas être retournés à l'expéditeur après la sélection.



► INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

projets-creation@quaibranly.fr
www.quaibranly.fr



Première page : Série *Imaginary Trip II*, Gosette Lubondo © musée du quai Branly – Jacques Chirac, Résidences photographiques 2017
Dernière page : Série *Les Dévoreuses d'Âmes*, Nyaba Léon Ouedraogo © musée du quai Branly – Jacques Chirac, Résidences photographiques 2013